



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 16 JANVIER 2020

Le seize janvier deux mille vingt à 18h30, le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle Maison Messidor, 6 rue de l'église à Forges les Bains, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,

Etaients présents :

Angervilliers : D. BOYER,

Ballainvilliers : M. VIVIEN,

Breux Jouy : A. RODRIGUEZ,

Briis sous Forges : J. JOUBERT,

Cœur d'Essonne Agglomération : D. BAC, D. COUV RAT, F. LECRON, J-m. BRETON, B. PIERRON, D. DURAND, N. GARRESSUS, S. COUSIN, P. LAFAGE, F. AMRANE, P. ROGER, F. ARBELET, J. DELPIC, F. CHOLLEY, V. DABADIE, G. ANDRETTI, V. LE BLANC, M. POINSE, J. SIMONS,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M. VIVIEN, S. LEBRUN, M. LEGOUGE, S. PIPARD, O. THOMAS,

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart : F. OGBI,

Communauté de Communes du Pays de Limours : D. BOYER, J. JOUBERT, T. DEGIVRY, J-p. LONG, F. LALLEMENT, P. BALLELIO, S. PATRIS, A. MOISY, J-M. DELAITRE, M. BAYEN,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : R. LION, P. LE FLOC'H,

Communauté de Communes Le Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUEZ, O. BOUTON, D. MOUNOURY, S. DELOGES, Y. HAMOIGNON, M. HERSANT, J-P. DELAUNAY, J-P. LOCHARD, G. COLOT, Dourdan : O. BOUTON,

Epinay sur Orge : S. LEBRUN, M. LEGOUGE,

Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre : D. GUETTO, J. EUGENE, B. MOULAY,

Fontenay les Briis : T. DEGIVRY,

Forges les Bains : F. LALLEMENT,

La Foret le Roi : M-a. GANGNEBIEN, Maire de la commune,

Le Val Saint Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Limours en Hurepoix : P. BALLELIO, S. PATRIS,

Marcoussis : S. PIPARD, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris: F. SAINT-PIERRE, D. GUETTO, J. EUGENE, B. MOULAY,

Roinville sous Dourdan : M. HERSANT,

Saint Chéron : J-p. DELAUNAY, J-p. LOCHARD,

Saint Cyr sous Dourdan : G. COLOT,

Saint Maurice Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Vaugrigneuse : M. BAYEN,

Secrétaire de séance: MOULAY Bernadette, 4^{ème} vice-présidente, Conseillère municipale de Viry-Châtillon,

Etaients absents / excusés :

Ballainvilliers : G. COUTE,

Briis sous Forges : D. DUBOIS, B. VERA

Cœur d'Essonne Agglomération : E. JANIN, F. BONDOUX, D. JOUIN, I. BARAVIAN, M. COLLET, C. CHANCEL, S. FAGNOU, E. COLIN, S. TANGUY, H. AUJALEU, D. ESPRIN, P. CIUCIU, A. LAMOUR, P. DUDIOT, N. FOUQUE, O. MALECAMP, F. CHAPELLE, B. ZANTOUT,
Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart : P. RIO,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : J. CARRE, M. CHARLOT, L. PECASTAING, J. GAUCHET, C. PONS, D. TOULLIER,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, B. MINGAUT,
Communauté de Communes du Pays de Limours : D. DUBOIS, B. VERA, D. CHAINTREUIL, P. AUDONNEAU, C. SCHOETTL, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : L. DEGREMONT, J-I. FORTIN, B. FORTUNEL, C. LETHROSNE, J-m. FOUCHER,
Communauté de Communes Le Dourdannais en Hurepoix : P. BOUDART, M. BOQUET, M. BEAUMONT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : M. BOQUET,
Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre : G. L'HELGUEN, P. PETETIN, M. PERRIMOND, R. REDA, J-I. GUGLIELMI, S. HAMARD, L. PINON-CHEVALIER, A. VILLECHEVROLLE,
Forges les Bains : P. AUDONNEAU,
Janvry : C. SCHOETTL,
La Ville du Bois : J. CARRE, M. CHARLOT,
Limours en Hurepoix : A. BOUTTEMONT,
Linas : L. PECASTAING,
Métropole du Grand Paris : C. RODIER, M. PERRIMOND, R. REDA, S. HAMARD, N. LALLIER, N. FROGER, A. VILLECHEVROLLE,
Montlhéry : J. GAUCHET, C. PONS,
Nozay : D. TOULLIER,
Pecqueuse : J-m. DELAITRE,
Sermaise : M. BEAUMONT,

Quorum : 69

Présents : 74

Votants : 74

Assistaient également :

Jean-Marc BOUCHY, Directeur général des services,

Franck BERNARD, Directeur général adjoint du « Pôle Ressources »,

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint « Milieux Naturels »,

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de « l'Assainissement »,

Pascale SIMONIN, Responsable du service « communication et animations »,

Ann-Alix MICHELET, Responsable du service « juridique, affaires générales, marchés publics ».

PRINCIPALES DECISIONS

- Validation de l'activation des compétences demandées par les membres du Syndicat
- Adoption des budgets prévisionnels 2020 Rivière, Assainissement transport et épuration, Assainissement collecte, Régie
- Signature d'un Contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h30.

Madame MOULAY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 10 octobre 2019

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 10 octobre 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 21 novembre 2019

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 21 novembre 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Approbation des délibérations du Bureau du 16 décembre 2019

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2019/5 du 21 janvier 2019, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2019/73 :

MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : approuve le dispositif et autorise le Président à mettre en œuvre ce dispositif.

N° 2019/74 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE : autorise le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour finaliser la précédente mission d'assistance à l'archivage au sein des locaux du Syndicat et de mettre à jour les conditions tarifaires.

N° 2019/75 :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES RUES DE COURSON ET DE LA FONTAINE DU SAULE A SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE : autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux.

N° 2019/76 :

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS : décide de verser aux agents une prime exceptionnelle de 200€ nets à tous les agents du Syndicat présents au 1er janvier 2019.

Décisions du Président prises du 6 juin 2019 au 20 novembre 2019

En application de la délibération du Comité syndical n°2019/4 du 21 janvier 2019, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2019/13 :

Signature d'un marché « Réfection de la digue de la Morte Rivière à Viry-Châtillon » à procédure adaptée avec la société SETHY pour un montant de 531 230,50 € HT.

N° 2019/14 :

Signature d'un marché « Mise en place d'un poste de refoulement eaux usées pour mailler l'antenne de Ris vers l'antenne de Grigny à Viry-Châtillon » à procédure adaptée avec le groupement PINTO/JOUSSE/TPE pour un montant de 720 425,00 € HT.

N° 2019/15:

Signature d'un marché « Réhabilitation des réseaux d'eaux usées ru Passage de Graille, de la rue du Gaizon et de la Grande Rue à La Ville du Bois » à procédure adaptée avec le groupement REHA CANA / GAIA TP pour un montant de 140 143,00 € HT.

N° 2019/16:

Signature d'un marché « Réalisation d'enquêtes de conformité sur les dispositifs de gestion des eaux pluviales » à procédure adaptée avec l'entreprise SNE QUANTITEC pour un montant de 124 260,00 € HT.

N° 2019/17:

Signature d'un marché « Conception et réalisation de maquettes pour les actions d'éducation à l'environnement du Syndicat de l'Orge » à procédure adaptée avec l'entreprise MOEBIUS FACTORY pour un montant de 57 825,00 € HT.

N° 2019/18 :

Signature d'un marché « Réhabilitation de l'antenne de Bruyères le Châtel » à procédure adaptée avec le groupement TPE / COLAS pour un montant de 399 536,60 € HT (tranche ferme : 334 373,60 € HT / tranche optionnelle : 65 163,00 € HT).

N° 2019/19 :

Signature d'un marché « Dévoiement de l'antenne de Boissy sous Saint Yon » à procédure adaptée avec le groupement GAIA TP / REHACANA pour un montant de 691 859,00 € HT.

N° 2019/20 :

Budget Assainissement : signature d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne Ile de France pour un montant de 1 000 000,00 €.

N° 2019/21 :

Signature d'un avenant 1 au marché 16.009 « Travaux de reconstruction de la station d'épuration de Fontenay les Briis » avec le groupement HYDREA / PINTO / DESTAS & CREIB / TPE / CASE / Architectes et Patrimoines, représenté par le mandataire HYDREA pour un montant de 11 910,00 € HT, qui représente 0,48% du montant initial du marché.

N° 2019/22 :

Signature d'un marché « Fourniture d'images radar de pluviométrie » à procédure adaptée avec Météo France pour un montant sans minimum et sans maximum de 15 000,00 € HT, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois.

N° 2019/23 :

Annule et remplace la décision 2019/22 du 2 aout 2019 « Signature d'un marché fourniture d'images radar de pluviométrie », suite à une erreur matérielle.

N° 2019/24 :

Signature d'un avenant 1 au marché 18.019 « Démantèlement de 3 ouvrages sur le site du Breuil et de la valorisation écologique d'une nouvelle zone humide sur les communes de Sainte Geneviève des Bois et Epinay sur Orge – lot 1 « démolition, travaux préparatoires, terrassements, génie civil et génie végétale » avec l'entreprise SETHY, pour un montant de 30 158,80 € HT, qui représente une augmentation de 13,56 % du montant initial du marché.

N° 2019/25 :

Signature de transfert de marché 2017-07 « Accord cadre pluriannuel à bons de commande de travaux sur les réseaux EP et EU ».

N° 2019/26 :

Signature de transfert de marché 15.020 « Renouvellement d'air dans les ouvrages et traitement des odeurs à Athis-Mons ».

N° 2019/27 :

Signature de transfert de marché 18.004 « Entretien et réparation des réseaux d'assainissement ».

N° 2019/28 :

Signature d'un avenant 2 au marché 18.019 « Démantèlement de 3 ouvrages sur le site du Breuil et de la valorisation écologique d'une nouvelle zone humide sur les communes de Sainte Geneviève des Bois et Epinay sur Orge – lot 1 « démolition, travaux préparatoires, terrassements, génie civil et génie végétale » avec l'entreprise SETHY, pour un montant de 15 140,85 € HT, qui représente une augmentation de 6,81 % du montant initial du marché pour cet avenant, soit une augmentation du marché initial de 20,37%, avec l'avenant 1.

N° 2019/29 :

Signature d'un avenant 1 au marché 18 019 « Démantèlement de 3 ouvrages sur le site du Breuil et de la valorisation écologique d'une nouvelle zone humide sur les communes de Sainte Geneviève des Bois et Epinay sur Orge – lot 2 « passerelles, circulation douces et mobiliers » avec l'entreprise SETHY, pour un montant de 9 109,77 € HT, qui représente une augmentation de 2,73 % du montant initial du marché.

N° 2019/30 :

Signature d'un marché subséquent « Etude globale du Perray et la Confluence Mort Ru » avec l'entreprise SEGI pour de 54 375,00 € HT.

N° 2019/31 :

Signature d'un marché « Réhabilitation et remplacement des réseaux eaux usées et eaux pluviales du centre-ville de Sermaise » à procédure adaptée avec le groupement GAIA TP / REHACANA pour un montant de 201 895,90 € HT.

N° 2019/32 :

Signature de transfert de l'avenant 1 du marché 18.009 « Travaux de mise en conformité assainissement de parcelles sous domaine privé ».

N° 2019/33 :

Signature d'un avenant 1 au marché 15.016 « Mission de maîtrise d'œuvre pour le démantèlement de clapets sur l'Orge et reprise du lit mineur » avec l'opérateur économique CIAE abrogeant la clause de retenue de garantie initialement prévue au marché.

N° 2019/34 :

Signature d'un marché « Réalisation de schémas directeurs d'assainissement sur les communes de Fontenay les Briis, Bruyères le Châtel, Le Val Saint Germain et Saint Cyr sous Dourdan » » avec le Cabinet BUFFET :

Lot 1 : schéma directeur de Fontenay les Briis et de Bruyères les Châtel pour un montant de 180 000,00 € HT, sans montant minimum et sans montant maximum,

Lot 2 : Schéma directeur du Val Saint Germain et Saint Cyr sous Dourdan pour un montant de 130 000,00 € HT, sans montant minimum et sans montant maximum.

N° 2019/35 :

Signature d'un avenant 1 au marché 16.038 « Démantèlement de 7 ouvrages sur l'Orge et travaux de réaménagement des berges et renaturation de lits annexes » avec le groupement SMAE / MGCE pour un montant de 27 465,00 € HT, ce qui ramène le marché à 308 917,00 € HT, soit une diminution de 8,16% abrogeant la clause de retenue de garantie initialement prévue au marché.

N° 2019/36 :

Signature de transfert de l'avenant 2 du marché 16.038 « Démantèlement de 7 ouvrages sur l'Orge et travaux de réaménagement des berges et renaturation de lits annexes ».

N° 2019/37 :

Signature d'un avenant 2 au marché 18.017 « Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de sécurité pour les services syndicaux » avec l'entreprise VANDEPUTTE SAFETY pour rajouter des références au bordereau des prix unitaires, le montant maximum annuel du marché reste inchangé.

INFORMATIONS DIVERSES

*« François CHOLLEY indique que le magazine du Syndicat « **Le fil de l'Orge** » est en cours de distribution à l'ensemble des foyers du territoire du Syndicat. Deux à trois numéros seront publiés et distribués chaque année.*

*Les services du Syndicat organisent le dimanche 29 février prochain un évènement avec la mairie de Morsang sur Orge dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. Ainsi, **une séance publique a lieu à la maison de l'environnement** (château de Morsang) le dimanche matin avec film et débat, suivi d'une visite guidée par des agents du Syndicat sur des zones humides situées à proximité.*

*Pour rappel, bien que les élus aient déjà reçu une invitation à la **cérémonie des vœux du Syndicat**, celle-ci se déroulera le jeudi 30 janvier à 11h30 au Trianon à Villemoisson sur Orge.*

François CHOLLEY a le plaisir d'annoncer que les nouveaux statuts du Syndicat adoptés par le conseil syndical en juin 2019 ont été publiés par arrêté préfectoral le 30 décembre 2019 après le déroulement de l'ensemble de la procédure notamment la consultation des membres et la signature des 4 préfets. Pour rappel, ces nouveaux statuts entérinent les changements suivants :

- *Retrait de Rambouillet Territoire au titre de la GEMAPI et de l'ANC (assainissement non collectif)*
- *Adhésion de la Forêt le Roi et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre*

- *Extension du périmètre de la GEMAPI transférée par le Dourdannais, aux communes de la Forêt le Roi, Les Granges le Roi et Richarville.*

Il faut également signaler la substitution de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire aux communes de Sainte-Mesme et Saint-Martin-de-Bréthencourt dans le cadre de la loi Notre et par reprise obligatoire de cette compétence par les communautés d'agglomération. Aucune délibération n'a été nécessaire. Ainsi, Rambouillet Territoire reste membre du Syndicat de l'Orge au titre de l'assainissement et le Syndicat continue à exercer ses missions en assainissement sur les 2 communes précitées. »

I. DELIBERATIONS

1- MODIFICATION DU TABLEAU DES COMPETENCES DU SYNDICAT (ACTIVATION ET RETRAIT)

Rapporteur : François CHOLLEY

Suite aux trois arrêtés préfectoraux publiés le 23 décembre 2019 et aux délibérations prises par certains membres, il convient de modifier le tableau annexé aux statuts comme suit (pièce annexe 1) :

- **Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne** : transfert au Syndicat des compétences ANC et EUND pour l'ensemble du territoire; retrait de l'assainissement collecte EP et EU pour les communes de Bruyères-le-Châtel et Ollainville,
- **EPT Grand Orly Seine Bièvres** : adhésion au Syndicat (transport EP et EU ; traitement EP et EU ; EUND),
- **Rambouillet Territoires** : retrait de la compétence GEMAPI et ANC, substitution de Rambouillet Territoires aux communes (collecte EP et EU ; transport EP et EU ; traitement EP et EU),
- **Communauté d'Agglomération Paris Saclay** : retrait de l'assainissement collecte EP et EU pour les communes de La Ville du Bois et Linas, substitution de Paris Saclay aux communes pour l'assainissement (transport EP et EU ; traitement EP et EU ; EUND),
- **Communauté de communes du Pays de Limours** : transfert au Syndicat des missions associées GEMAPI, milieux naturels et accueil du public et hydraulique agricole,
- **Angervilliers** : adhésion au Syndicat pour les huit compétences assainissement,
- **Forges les Bains** : adhésion au Syndicat pour sept compétences assainissement (toutes sauf ANC),
- **Pecqueuse** : adhésion au Syndicat pour les huit compétences assainissement,
- **St Maurice Montcouronne** : transfert au Syndicat de la compétence EUND,
- **Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix** : adhésion à la GEMAPI, aux missions associées GEMAPI et aux milieux naturels et accueil du public pour l'ensemble de son territoire (soit 3 communes supplémentaires : La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi, Richarville),
- **Breux-Jouy** : transfert de la compétence EUND,
- **La Forêt le Roi** : adhésion au Syndicat pour les huit compétences assainissement,
- **Sermaise** : transfert des trois compétences EP et de la compétence EUND.

« François CHOLLEY rappelle que ces modifications sont proposées à la suite des demandes des communes et dans certains cas pour rationaliser ou confirmer les missions du Syndicat déjà exercées. Ce travail d'harmonisation et de rationalisation doit se

poursuivre en 2020 car quelques incohérences subsistent au regard du tableau des compétences figurant en pièce jointe. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les demandes des communes sur l'exercice de compétences par le Syndicat, et modifie le tableau des compétences exercées par le Syndicat pour chaque collectivité adhérente.

2- BP 2020 : BUDGETS RIVIERE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET REGIE, PROVISIONS, COTISATIONS ET TARIFS 2020

Rapporteur : Thierry DEGIVRY / William BERRICHILLO

Pièce annexe 2.

Il est demandé au Comité syndical d'approuver les BP 2020 : Budgets Rivière, Assainissement, Collecte et Régie, les provisions, les cotisations et les tarifs 2020.

« François CHOLLEY rappelle que le BP 2019 avait été construit par agrégation des BP des 3 syndicats préexistants. Ce BP 2020 est, en revanche, le premier budget réellement unifié. Il restera au cours de l'année 2020 à achever ce travail de recherche d'une plus grande intégration et cohérence.

François CHOLLEY pointe quelques éléments expliquant les tensions sur les budgets :

- *En assainissement, le reversement du FCTVA a été harmonisé par la préfecture pour un reversement à deux ans (montants N reversé à N+2) alors que l'ex SIVOA était sous un régime de reversement à N+1. Ainsi, 400 000 € n'ont pas été versés en 2019.*
- *En assainissement également, d'importantes opérations sont prévues en 2020 telles que les constructions des stations de Pecqueuse et de Janvry, et la réhabilitation de 2 tranches (2x 500 ml) du collecteur aval (CID diamètre 2 mètres).*
- *Enfin, toujours sur le budget assainissement, il faut signaler des retards conséquents de versement de la PFAC au Syndicat de la part des agglomérations.*
- *En rivière, 7 postes de techniciens rivière étaient soutenus par l'Agence de l'Eau sur les 3 ex syndicats. En 2019 et 2020, 3 postes seulement sont financés par l'Agence de l'Eau.*
- *Concernant le budget collecte qui présente un taux d'autofinancement plus confortable, toutes les opérations envisagées avec les communes ont bien été inscrites. Elles correspondent aussi souvent à des opérations visant à réduire la présence d'eaux parasites dans les réseaux de transport et au niveau de la Station d'épuration de Moulin Neuf. Un travail de programmation d'autres opérations ciblées sur cette problématique est en cours afin d'être plus offensif pour réduire les volumes d'eaux parasites. »*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les BP 2020 Rivière, Assainissement, Collecte et Régie, approuve les provisions et fixe le montants des cotisations et des tarifs 2020.

3- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Rapporteur : Maurice LEGOUGE

Le CIG Grande Couronne constitue autour de lui un groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil, opération rendue obligatoire par le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 (pour les actes administratifs) et l'arrêté du 22 février

1968 pris en application de l'article 2 du décret no 68-148 du 15 février 1968 (pour les actes d'état-civil).

Monsieur Sylvain TANGUY ne prend pas part au vote, étant élu au Conseil d'Administration du CIG.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs.

4 - APPROBATION DE LA DEMARCHE D'UN CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ORGE 2020-2024.

Rapporteur : François CHOLLEY

Un état des lieux de la masse d'eau du bassin versant de l'Orge a été réalisé et montre que certains paramètres déclassent la qualité des eaux et ne permettent pas aujourd'hui l'atteinte du bon état.

A l'issue de ce diagnostic et d'échanges avec les différents organismes financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental), il a été acté la nécessité de réaliser un nouveau contrat avec les principaux acteurs de l'eau du bassin versant de l'Orge. Le contrat de territoire Eau & Climat est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique afin de réduire les différentes sources de pollution et/ou de dégradation physique des milieux aquatiques et de la biodiversité.

L'élaboration et l'animation de ce contrat territorial est portée par le Syndicat de l'Orge (qui couvre les ¾ du bassin versant et 90% de la population de ce territoire).

Un travail a été mené avec les intercommunalités - selon leurs compétences respectives - afin d'élaborer un programme d'actions répondant aux enjeux du territoire qui sont :

1. L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la maîtrise des rejets dans les cours d'eau,
2. La restauration des continuités écologiques et des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
3. La maîtrise des ruissellements et la gestion du risque inondation,
4. La protection de la ressource en eau afin de fiabiliser et de sécuriser l'alimentation en eau potable,
5. La communication et la sensibilisation des publics.

Les intercommunalités et partenaires engagées dans la démarche sont :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental de l'Essonne
- Les Communautés d'agglomération Cœur Essonne et Paris Saclay
- L'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
- Le Syndicat de l'Orge
- Le Syndicat des Eaux Ouest Essonne
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis
- Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Un contrat et un programme d'actions ont été élaborés avec ces acteurs et soumis à l'avis de l'Agence de l'Eau. Sa rédaction définitive sera finalisée au 1^{er} trimestre 2020.

« François CHOLLEY indique que l'élaboration de ce contrat a permis au Syndicat d'affiner sa stratégie et de prioriser ses actions au regard de l'amélioration de la qualité des cours d'eau. Concernant les priorités d'affectation des subventions de l'Agence de l'eau aux maîtres d'ouvrage porteur d'un contrat, François CHOLLEY dit que cette disposition en 2020 ne sera probablement pas activée. En effet, cette année de transition électorale provoque une réduction du nombre de dossiers de demande de subvention déposés à l'Agence.

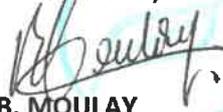
Philippe ROGER s'interroge sur l'impact positif final des 118 actions inscrites au contrat. L'amélioration de la qualité des eaux sera elle perceptible, est-elle quantifiable ?

François CHOLLEY indique que les effets réel sur la rivière sont difficilement évaluables du fait des complexités du cycle de l'eau (dilution, absorption dans les sols, pouvoir auto épurateur, eutrophisation ...). En revanche, on peut connaître, et le bilan du contrat s'attachera à le faire dans la mesure du possible, le nombre d'équivalent habitants d'eaux usées qui ne seront plus rejetés dans le milieu naturel. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la démarche d'un Contrat territorial Eau et Climat 2020-2024 sur le bassin versant de l'Orge et vote le programme d'action.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20H30.

La Secrétaire,



B. MOULAY

SYNDICAT DE L'ORGE

Le Président,



F. CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE